

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - 18966 - 2008 B 00017 - 501 759 831 - A.C METAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL A.C METAL	DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
SIRET 50175983100024	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
64 RUE PAUL BERT	LE 31 JUIN 2024 18966
BT G4 94290 VILLENEUVE LE ROI	SOUS LE N°

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **MENUISERIE METALLIQUE SERRURERIE** Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15% 39 153	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	ComptabiliteExpert
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SARL A.C METAL BT G4 64 RUE PAUL BERT 94290 VILLENEUVE LE ROI Tél :		SARL A.C METAL 64, Rue Paul Bert Bât. G4 94290 VILLENEUVE LE ROI Tél :	
CGA/OMGA ☐	Visueur conventionné ☐	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant : SARL A.C METAL
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 31122023	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire : Inform	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		Signature : ac.metal@laposte.net	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A.C METAL**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

42 396

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL A.C METAL		64 RUE PAUL BERT		Néant	
Adresse de l'entreprise				94290 VILLENEUVE LE ROI			
SIRET		5 0 1 7 5 9 8 3 1 0 0 0 2 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	8 954	030	7 125	1 829	216
	Immobilisations financières* (1)	040	666	042		666	666
Total I (5)		044	9 620	048	7 125	2 495	882
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			6 163
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	104 956	070	104 956		85 058
		072	34 230	074	34 230		5 266
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	16 141	086		16 141	23 975
	Charges constatées d'avance *	092	35	094		35	104
Total II		096	155 362	098		155 362	120 566
Total général (I + II)		110	164 982	112	7 125	157 857	121 448
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000		4 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		400		400	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		69 209		(9 363)	
	Résultat de l'exercice	136		33 060		78 572	
	Subventions d'investissement	137					
Provisions réglementées	140						
Total I		142		106 669		73 609	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		8 803		12 530	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				3 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		29 305		22 889	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		11 623		7 597	
	Comptes courants d'associés	173		1 457		1 822	
	Autres dettes	175					
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		51 188		47 839	
Total général (I + II + III)		180		157 857		121 448	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	650	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 046	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 083	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.C METAL		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	364 878 280 262
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	8 136
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	364 886 280 397
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	94 598 29 729
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 8.061 - immobilier :)			242	116 053 81 175
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	616	244	1 321 912
	Rémunérations du personnel *			250	83 468 63 588
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	30 779 23 245
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	432 323
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	38 3
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	326 690 198 975
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	38 196 81 422
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	2 083
	Charges financières (V)			294	1 127 996
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	220 51
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 873 1 803
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	33 060 78 572
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 060 314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 873
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	220
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		989	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991	
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344	
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127	
Créance due au report en arrière du déficit		346		655	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)		643		645	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		648		649	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				641	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				647	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1			352	39 153
	Déficit col. 2			354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	39 153 372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A.C METAL		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	608	442		444		446	608				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	8 338	462		464	2 038	466	6 300				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 046	474		476	2 046				
Immobilisations financières		480	666	482		484		486	666				
TOTAL		490	9 612	492	2 046	494	2 038	496	9 620				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	393	532	122	534		536	514				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	8 338	552		554	2 038	556	6 300				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	311	564		566	311				
TOTAL		570	8 730	572	432	574	2 038	576	7 125				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
CITROEN JUMPER													
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1	2 038	2 038		2 083	2 083								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	2 038	580	2 038	582	584	2 083	586	2 083	581			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583	594		595			
TOTAL					596		2 083	585		597			
										599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL A.C METAL**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice				982 bis	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	2 171
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	2 171		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	9 550
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	2 899
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	31 791
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C METAL			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	2		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	364 878		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	364 878		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	8		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	8		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	140 234		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	49 607		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	4 948		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	38		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	194 828		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	170 058
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117	170 058
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	364 878		
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 50175983100024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C METAL

ADRESSE (voie) 64 RUE PAUL BERT

CODE POSTAL 94290

VILLE VILLENEUVE LE ROI

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COLLOT Prénom(s) AURELIEN

Nom marital % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 600

Naissance : Date 03091978 N° département 93 Commune LE RAINCY Pays FRANCE

Adresse : N° 8 Voie RUE DE SAVIGNY

Code postal 91170 Commune VIRY CHATILLON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique SABOT Prénom(s) JOELLE

Nom marital COLLOT % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 22111944 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE

Adresse : N° 64 Voie RUE PAUL BERT BT G4

Code postal 94290 Commune VILLENEUVE LE ROI Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 50175983100024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C METAL

ADRESSE (voie) 64 RUE PAUL BERT

CODE POSTAL 94290 VILLE VILLENEUVE LE ROI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A.C METAL	50175983100024	4332B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
64 RUE PAUL BERT		
94290 VILLENEUVE LE ROI		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	39 153
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	2 083
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	39 153
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	39 153

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**DU 28 JUIN 2024
à 18 HEURES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 28 JUIN à 18 heures**

Les soussignés :

Monsieur COLLOT Aurélien, Thomas, Julien, célibataire, de nationalité française, demeurant 8 rue de Savigny – 91170 Viry Chatillon
Né au Raincy (93) le 3 septembre 1978

Madame SABOT Joëlle, Marie, Ange, de nationalité française, demeurant 76, quai Marcel Cachin - 94290 Villeneuve le Roi
Née à Rennes (35) le 22 novembre 1944

Associés de la S.A.R.L. "AC METAL", RCS CRETEIL 501 759 831 - au capital de 4.000 Euros, divisé en mille parts de 4 € chacune, ayant son Siège Social à VILLENEUVE LE ROI (94290) 64, rue Paul Bert

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par voie postale conformément aux statuts.

Les associés présents ou représentés possédant plus des deux/tiers des parts ayant le droit de vote, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut donc valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur COLLOT.

Les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés (conventions entre la société et un associé, un gérant ou toute personne visée à l'article 50 de la loi de 1966) -. Approbation de ces conventions.

- Quitus à la gérance.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales et les dispositions statutaires être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social dans le délai légal et qu'en conséquence, les dispositions légales et réglementaires concernant tant la convocation de la présente assemblée que le droit de communication des associés ont été respectées.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gérance et offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre.

Après un bref échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconnaît, en tant que de besoin, comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour ces jour, heure et lieu.

Elle donne acte de ce que chaque associé a été mis à même d'exercer tant son droit de communication permanent que celui attaché à la présente Assemblée, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AC

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des rapports prescrits par la Loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 33.059,68 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi sur les sociétés (conventions entre la société et un associé, un gérant ou toute personne visée à l'article 50 de la loi de 1966) n'a été conclue durant l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Gérant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le bénéfice de l'exercice 2023 s'élève à 33.059,68 €, décide de le répartir comme suit :

- Report à nouveau..... 33.059,68 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'il a été versé au cours des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

- exercice 2021 néant
- exercice 2022 néant
- exercice 2023 néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée Générale constate et approuve que les charges sociales du gérant soient payées par l'entreprise.

L'Assemblée générale constate et approuve le montant de la rémunération du gérant pour l'exercice 2023 qui s'est élevé à 31.600 €. Le gérant indique qu'il renonce à tout complément de salaire pour cette période.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

..*.*.*

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.